



Carte supplémentaire
GRATUITE
année après année

Demande de Carte Green American Express supplémentaire

Pour demander une Carte Green American Express supplémentaire gratuite année après année pour vos proches*, vous devez :

1. compléter intégralement et signer ce formulaire ainsi que les conditions générales en page 2
2. joindre à votre envoi une pièce d'identité en cours de validité du bénéficiaire de la Carte supplémentaire si son nom est différent du vôtre
3. retourner l'ensemble sous enveloppe libre sans affranchir à :

American Express Carte-France - Service Nouveaux Comptes - Libre réponse 23001 - 92509 Rueil-Malmaison Cedex.

* Le bénéficiaire de la carte supplémentaire doit être âgé de plus de 18 ans ou pour les enfants entre 16 et 18 ans, merci de remplir et de signer l'autorisation prévue à cet effet (en bas à gauche de ce formulaire).

S91195XX99

D10

Nom et adresse du titulaire de la Carte Green American Express principale

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle

Prénom _____

Nom _____

Date de naissance J | J | M | M | A | A _____

Adresse personnelle _____

_____ Code postal _____

Ville _____

Tél. domicile 0 _____

N° de Carte Green American Express :
Indiquez le numéro tel qu'il figure sur votre carte

3 7 4 9 _____

Signature du titulaire de la Carte Green American Express principale :



Date _____

Merci de compléter intégralement la partie ci-dessous et de joindre les pièces justificatives à votre envoi si nécessaire

☐ Oui, je souhaite faire bénéficier un proche d'une **Carte Green American Express supplémentaire gratuite** année après année. La Carte Green American Express supplémentaire sera établie au nom de :

Pour les enfants entre 16 et 18 ans, merci de bien vouloir compléter la phrase ci-dessous.

Je soussigné(e) _____

autorise mon fils/ma fille

à devenir titulaire d'une Carte Green American Express supplémentaire sur mon compte :

3 7 4 9 _____

et m'engage à régler toutes ses dépenses effectuées avec celle-ci.

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle

Merci d'écrire en lettres capitales les prénom et nom du bénéficiaire de la Carte Green American Express supplémentaire tels qu'il souhaite les voir apparaître sur la carte (20 caractères au maximum, espaces compris, votre nom de famille doit être indiqué en entier).

Prénom _____

Nom _____

Date de naissance J | J | M | M | A | A _____

Lieu de naissance _____

Adresse personnelle (si différente du titulaire principal)

_____ Code postal _____

Ville _____

Lien de parenté _____

Signature du bénéficiaire de la Carte Green American Express supplémentaire :



Date _____

TRÈS IMPORTANT

Après avoir complété et signé cette demande de carte ainsi que les Conditions Générales, merci de retourner l'ensemble et de joindre une copie recto/verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité du bénéficiaire de la carte supplémentaire, si son nom est différent du vôtre.

Conditions Générales d'utilisation

La délivrance par American Express Carte-France et l'utilisation de la Carte American Express par le titulaire sont expressément régies par les Conditions Générales ci-après. Elles s'appliquent au titulaire de la carte principale et au(x) titulaire(s) de carte(s) supplémentaire(s), en France et à l'étranger.

1 - DÉFINITIONS

- a - "carte" désigne la Carte American Express (Blue d'American Express, Carte Personnelle, Gold Card American Express, Carte Platinum, Centurion d'American Express).
- b - American Express Carte-France est l'émetteur de la carte et est désigné par le pronom "nous" ou par "American Express".
- c - "vous" désigne le titulaire. Le "titulaire" est la personne physique dont le nom figure sur la carte principale.
- d - "compte-carte" désigne le compte que nous ouvrons au nom du titulaire pour l'enregistrement de toute somme due par celui-ci à American Express. Ces sommes, appelées "débits", incluent toutes vos dépenses par carte auprès des établissements affiliés, les pénalités et intérêts de retard, les cotisations annuelles à American Express et toute autre somme due au titre de services optionnels souscrits.
- e - "établissement affilié" désigne tout établissement qui s'est engagé contractuellement à accepter la carte en paiement du prix des prestations qu'il fournit.
- f - La "carte supplémentaire" désigne une carte émise au nom d'une personne différente du titulaire de la carte principale, à la demande de ce dernier, dont les débits sont prélevés sur le compte-carte du titulaire de la carte principale.

2 - UTILISATION DE LA CARTE

- a - La carte vous permet de régler vos achats auprès des établissements affiliés. Lors de vos achats, vous signez une facture, sauf pour vos achats dans les automates de paiement et pour vos achats effectués par correspondance, Minitel, téléphone ou Internet. La carte vous permet également, à partir de 6 mois d'ancienneté, d'effectuer des retraits d'espèces dans les distributeurs automatiques du réseau Express Cash et selon les conditions d'utilisation de ces distributeurs.
- b - Pour votre sécurité, vous devez signer dans l'espace réservé au dos de la carte dès réception de celle-ci. Votre signature emporte également votre adhésion aux présentes Conditions Générales.
- c - Ne permettez à personne d'utiliser la carte émise à votre nom car elle est incessible.
- d - La carte n'est assortie d'aucun plafond préétabli de dépenses. En effet, lorsqu'un établissement affilié nous demande d'autoriser un règlement par carte, nous donnons l'autorisation après examen du compte-carte, à moins que la dépense ne présente un caractère anormal ou inhabituel, ou que nous ayons connaissance de retards ou d'incidents de paiement. Nous pourrions également, dans ce cas, consulter votre banque.
- e - La carte ne peut être utilisée pour l'achat de biens ou de services en vue de la revente ou pour obtenir des espèces auprès de tout établissement affilié.
- f - N'utilisez la carte que pendant la période de validité indiquée sur celle-ci.

3 - FACTURATION - PAIEMENT

- a - Vous recevez un relevé mensuel de votre compte-carte qui fait apparaître vos débits, ainsi que ceux relatifs à toute carte supplémentaire et/ou additionnelle émise sur votre demande. Le solde de votre relevé mensuel est débité par prélèvement automatique sur votre compte bancaire trois jours après l'arrêté des comptes.
- b - Tout retrait Express Cash donne lieu à l'application d'une commission de 2 %, d'un montant minimal de 3 Euros.
- c - Le titulaire de toute carte supplémentaire émise sur votre demande vous est solidaire pour le paiement des débits portés sur votre compte-carte.
- d - Vous devez nous signaler sans délai tout changement d'adresse et tout changement d'identité bancaire.

4 - DÉPENSES EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les débits en devises autres que l'Euro seront convertis en Euros. La conversion en Euros sera effectuée à la date à laquelle le débit est traité par American Express, date qui dépend de la date à laquelle le débit a été soumis à American Express et qui ne coïncide pas nécessairement avec le jour du débit. Si le débit n'est pas effectué en Dollars US, la conversion sera effectuée en passant par le Dollar US, par une conversion du montant du débit en Dollars US, puis par une conversion du montant Dollars US en Euros. Si le débit est effectué en Dollars US, une seule conversion sera opérée en Euros. Amoins que la loi n'impose un taux particulier, vous acceptez que le système informatique de trésorerie d'American Express utilise des taux de conversion basés sur les taux interbancaires qu'il sélectionne à partir de sources habituelles de la profession le jour ouvré précédant la date de traitement, augmentés d'une commission unique de 2,5%. Si des débits sont convertis par des tiers avant d'être soumis à American Express, ces débits seront convertis à des taux déterminés par ces tiers.

5 - RETARD DE PAIEMENT

- a - Si American Express n'a pas reçu, 30 jours après chaque émission du relevé de compte, le règlement correspondant, nous nous réservons le droit d'appliquer des frais de tenue de compte de 4,5 % du montant dû, ou au minimum de 12,50 Euros. Ces frais seront à la charge du titulaire de la carte principale.
- b - Tout rejet de chèque ou tout rejet de prélèvement mensuel sur votre compte bancaire ou postal donnera lieu à un débit sur votre compte-carte de 18,50 Euros.

6 - PERTE OU VOL DE LA CARTE

- a - Si vous constatez la perte ou le vol de la carte, vous devez nous en avertir immédiatement par téléphone ou tout autre moyen. Nous vous adresserons une nouvelle carte gratuitement et sans délai.
- b - En cas de perte ou de vol de la carte, votre responsabilité pour toute utilisation frauduleuse de celle-ci est limitée à 25 Euros. Toutefois, vous assumerez pleine et entière responsabilité pour toute utilisation frauduleuse de la carte ou tout retrait frauduleux aux distributeurs du réseau Express Cash, si vous avez agi frauduleusement ou avec une extrême négligence, et notamment si votre code n'a pas été conservé de manière totalement séparée de la carte, et si un tiers a pu l'identifier.

7 - RENOUVELLEMENT ET ANNULATION DE LA CARTE

- a - La présente convention est conclue pour une durée indéterminée.
- b - Avant l'expiration de la période de validité de la carte, une nouvelle carte vous sera adressée.
- c - La carte reste la propriété d'American Express ; American Express peut à tout moment vous en demander restitution, sans avoir à motiver sa décision. Vous devrez alors restituer la carte à American Express ou la restituer à tout établissement affilié ou toute personne qui vous en ferait la demande sur nos instructions.

d - Vous pouvez renoncer à l'usage de la carte à tout moment. Vous devez en aviser American Express le cas échéant et détruire la carte en la coupant en deux.

e - Si vous souhaitez mettre fin à l'usage de toute carte supplémentaire émise sur votre demande, vous devez en aviser American Express et retourner la carte coupée en deux. Vous restez redevable de tout débit relatif à la carte supplémentaire jusqu'à restitution de celle-ci.

8 - RÉCLAMATIONS

- a - Nous ne pouvons tenir compte d'aucune opposition sur un débit, sauf en cas de perte ou vol de la carte ou lorsque vous avez été victime d'une fraude reconnue par American Express, ou en cas de redressement ou liquidation judiciaire de l'établissement affilié bénéficiaire.
- b - Vous adresserez aux établissements affiliés concernés toute réclamation relative aux prestations réglées par carte ; vous nous resterez redevables de tous débits y afférents. Au demeurant, nous nous efforcerons de vous assister dans vos démarches auprès des établissements affiliés concernés.
- c - Toutes les contestations pouvant s'élever entre American Express et le titulaire relèveront des juridictions de Paris, où nous déclarons élire domicile, et auxquelles compétence exclusive est expressément attribuée. Seul le droit français sera applicable.
- d - Nous ne saurions être tenus pour responsables des conséquences directes et indirectes qui résulteraient de circonstances indépendantes de notre volonté, telles que, notamment, les défaillances et dysfonctionnements des systèmes informatiques ou des moyens de communication, le refus d'acceptation de la carte par un établissement affilié ou tout autre problème lié à l'acceptation de la carte.

9 - MODIFICATIONS DES CONDITIONS GÉNÉRALES

- a - Nous vous informerons de toute modification aux présentes Conditions Générales.
- b - Vous pourrez refuser l'application de ces modifications en renonçant à l'usage de la carte, dans les conditions prévues à l'article 7-d ci-dessus. À défaut, vous-même et le titulaire de toute carte supplémentaire serez supposés les avoir acceptées.

10 - CONFIDENTIALITÉ

- a - Vous êtes habilité à obtenir de notre part la communication des informations nominatives vous concernant enregistrées dans nos fichiers informatiques et à nous en demander toute rectification éventuelle en adressant un courrier à notre Service Clientèle ou par téléphone.
- b - Pour faciliter l'acceptation de la carte au plan international, et pour nous permettre de gérer votre compte-carte et d'adapter notre action commerciale à vos besoins propres, des informations vous concernant, incluant le détail de vos débits et la nature des biens et/ou services achetés, peuvent être transmises confidentiellement au sein du Groupe American Express, à ses partenaires et à ses sous-traitants. En outre, si vous achetez des biens et/ou services pour le compte d'un tiers, vous reconnaissez avoir obtenu le consentement préalable de ce tiers pour la transmission de ces informations à American Express. Ceci comprend le traitement de vos données personnelles aux États-Unis, où les lois de protection des données nominatives ne sont pas aussi étendues que dans l'Union Européenne (UE). Quand vous voyagez ou faites des achats à l'étranger par courrier, par téléphone ou par Internet, nous pourrions être amenés à révéler ou accéder à ces données dans des pays en dehors de l'UE, où les lois de protection des données ne sont pas aussi étendues. Dans ce cas, American Express a tout mis en œuvre pour assurer le même niveau de protection des données vous concernant aux États-Unis et dans tout autre pays. Tout ce qui est mentionné ci-dessus s'applique également à tout titulaire de la carte supplémentaire, et vous reconnaissez avoir obtenu son consentement pour la transmission des données le concernant à American Express et leur traitement dans le but mentionné ci-dessus.
- c - Nous rapprocherons notre fichier de celui d'établissements sélectionnés par le Groupe American Express pour vous adresser des offres de biens ou de services, sauf si vous vous y opposez en adressant un courrier à cet effet à notre Service Clientèle.
- d - Nous nous réservons la faculté de communiquer tout incident de paiement survenu sur votre compte-carte à tout établissement public ou privé (organisme de crédit, avocat, agence de recouvrement...) habilité à centraliser les données de ce type.
- e - Nous contrôlons et/ou enregistrons, soit par nos propres moyens soit par l'intermédiaire de sociétés sélectionnées, les appels téléphoniques que vous nous adressez ou que nous vous adressons pour assurer la qualité de service, la formation de nos employés et le suivi du compte.
- f - Nous conserverons les informations qui vous concernent pour les besoins présentés ci-dessus et ce, conformément à la loi.
- g - Si vous fournissez votre adresse électronique à American Express, nous pourrions ainsi vous envoyer des offres personnalisées par e-mail, vous informant sur nos produits et services ou sur toute nouveauté. Vous pouvez à tout moment nous demander de ne plus recevoir de communications par e-mail en annulant votre adresse email dans la rubrique Confidentialité/Protection des données nominatives de notre site Internet.

- h - Si vous fournissez votre adresse électronique à American Express, nous pourrions ainsi vous envoyer des offres personnalisées par e-mail, vous informant sur nos produits et services ou sur toute nouveauté. Vous pouvez à tout moment nous demander de ne plus recevoir de communications par e-mail en annulant votre adresse email dans la rubrique Confidentialité/Protection des données nominatives de notre site Internet.

11 - LOI APPLICABLE - DÉLAI DE RÉTRACTATION

- a - Tout litige pouvant survenir à raison de l'exécution ou de l'interprétation des présentes Conditions Générales est régi par le droit français et relève de la compétence des tribunaux français. American Express Carte-France est soumis au contrôle de la Commission Bancaire.
- b - Vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Un modèle de bordereau prévu à cet effet est disponible à l'adresse Internet suivante www.americanexpress.fr/retractation et auprès de votre Service Clientèle.

En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous êtes informé que :
 1 - Les réponses au questionnaire figurant en page 1 sont obligatoires pour que soit examinée votre demande de carte. Elles ne sont destinées qu'au Groupe American Express, à ses partenaires, établissements affiliés et à ses sous-traitants.
 2 - Vous êtes habilité à obtenir communication des informations nominatives recueillies au moyen de ce questionnaire et, le cas échéant, à nous en demander toutes rectifications.

Signature indispensable du bénéficiaire de la Carte Green American Express supplémentaire

Date